

REGLEMENT

Portant création du diplôme d'« Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs de Canoë-Kayak »

Vu le règlement intérieur de la FFCK,

Sur proposition du Directeur Technique National, et de la Commission Nationale Enseignement Formations de la FFCK, arrête :

Article 1

Il est créé un Diplôme Fédéral « Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs de Canoë-Kayak » (AMFPC).

Article 2

Le diplôme est composé de 4 unités capitalisables (UC) attestant des compétences du titulaire à encadrer en autonomie pédagogique et en toute sécurité de la Pagaie Blanche à la Pagaie Verte.

UC 1 : Être Capable de mobiliser les connaissances générales propres à la découverte de l'activité

UC 2 : Être Capable d'animer une séance d'initiation au Canoë-Kayak pour tous publics

UC 3 : Être Capable d'utiliser la méthode d'enseignement et les outils Pagaies Couleurs

UC 4 : Être Capable de garantir les conditions de sécurité dans le cadre de ses prérogatives d'exercice

Article 3

Le référentiel d'exercice et le référentiel de certification figurent respectivement en annexe II, III et IV du présent règlement.

Article 4

Les exigences préalables requises à l'entrée en formation sont :

- 15 ans révolus à la date d'inscription
- Titulaire de la licence Canoë Plus
- Titulaire d'une Pagaie Verte minimum
- Dossier d'inscription complet

Article 5

Le diplôme d'Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs s'obtient soit en contrôle continu, soit en examen de fin de formation ou par Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale (VAEF).

Les exigences préalables à la certification sont :

- Avoir 16 ans révolus
- Être titulaire d'une Licence Canoë Plus
- Avoir suivi la totalité de la formation
- Avoir validé les 4 Unités Capitalisables (UC) conformément à l'annexe IV du présent règlement
- Posséder l'attestation de natation sauvetage (cf. annexe I du présent règlement)

Les exigences préalables à la certification par VAEF sont :

- Avoir 18 ans révolus
- Avoir été titulaire d'une Licence Canoë Plus pendant 2 années consécutives au minimum
- Être titulaire de la Licence Canoë Plus
- Titulaire d'une Pagaie verte minimum
- Posséder l'attestation « Natation / Sauvetage » (cf. annexe I du présent règlement)
- Déposer un dossier de VAEF déposé au jury de la C.R.E.F un mois au minimum avant la session de l'examen

Article 6

La formation de l'Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs s'organise sur le principe de l'alternance ;

Le temps de formation de 35 heures minimum, peut s'organiser soit en continu soit en discontinu ;

La CREF habilite chaque formation AMFPC présentée par un Comité Départemental de Canoë-Kayak (CDCK), pour une année, renouvelable par tacite reconduction dans la limite d'une Olympiade.

Article 7

Les formateurs, agréés par la Commission Régionale Enseignement Formation, doivent être Cadres Certificateurs Pagaies Couleurs.

Règlement fédéral du 11 décembre 2008

Article 8

La Commission Régionale Enseignement Formation ou le Comité Départemental de Canoë-Kayak, est responsable de l'inscription de la session de formation au calendrier national et de la transmission des résultats à la Commission Nationale Enseignement Formation, via le site extranet fédéral;

La CREF est responsable de la validation finale des résultats.

Article 9

Le Directeur Technique National est chargé de l'exécution du présent règlement, qui sera publié dans le Bulletin Officiel de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

Fait à Joinville le Pont, le 11 décembre 2008

Pour le président de la FFCK et par délégation:

Nota. - Les annexes du présent arrêté seront publiées dans le Bulletin Officiel de la Fédération Française de Canoë-Kayak, qui sera disponible auprès du Département Formation de la FFCK

Annexe I

Le recyclage de l'AMFPC :

Le diplôme d'« Aspirant Fédéral Pagaies Couleurs de Canoë-Kayak » s'appuie sur la méthode d'enseignement Pagaies Couleurs ;

Le diplôme d'« Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs » a une durée de validité de cinq ans ;

Il peut être renouvelé par recyclage ;

Ce recyclage devra permettre au minimum une remise à niveau réglementaire et un test de sécurité ;

L'inscription au recyclage sera réalisée par le président de la structure.

Les modalités de l'épreuve de « Natation / Sauvetage » :

Elle s'organise en deux épreuves :

- NATATION

- Départ plongé d'une hauteur d'un mètre minimum,
- 100 mètres (50 mètres en nage ventrale et 50 mètres en nage dorsale)

- SAUVETAGE

- Nager 15 mètres,
- Plonger en canard pour rechercher un mannequin de 500 grammes, immergé à 2 mètres de profondeur,
- Tracter le mannequin sur 15 mètres,

Le candidat a droit à deux essais

La réussite à ce test est validée par tout Maître Nageur Sauveteur ou Formateur Agréé par la FFCK ;

La réussite à ce test fait l'objet d'une attestation délivrée par tout Maître Nageur Sauveteur ou Formateur Agréé par la FFCK.

Les titulaires des diplômes de Surveillant de baignade, du BEESAN, de Maître Nageur Sauveteur et du BNNSA ou de tout autre diplôme équivalent, obtiennent de droit l'attestation de « Natation / Sauvetage ».

Annexe II

REFERENTIEL D'ACTIVITE

Les éléments descriptifs du référentiel d'activité pour la création du diplôme d'Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs sont précisés dans le référentiel ;

Toutefois il convient de compléter cette description par les éléments suivants :

I) Descriptif de l'activité :

L'appellation est «Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs de Canoë Kayak» ;

Le titulaire de l'Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs de Canoë-Kayak exerce dans les différentes structures membres de la FFCK ;

II) Fiche descriptive d'activités complémentaires :

« L'Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs de Canoë-Kayak » est amené à accueillir différents types de publics ; A sa majorité, il exerce son activité en toute autonomie et en toute sécurité dans le cadre de ses prérogatives ;

Il intervient dans les domaines de la technique, de la sécurité, et de l'environnement, pour la découverte et l'initiation de l'activité ;

III) Nature de l'intervention

Dans le cadre de son activité en :

- Eau Calme dans une zone abritée et délimitée
- Eau vive de classe I et maximum en classe II si présence d'un MFPC ou autre diplômé de niveau supérieur à l'AMFPC
- Mer dans une zone calme et abritée et délimitée dans la zone des 300 mètres, par vent de force 2 Beaufort maximum

il peut :

❖ **Avant 18 ans,**

- Initier aux activités du Canoë-Kayak, de la Pagaie Blanche à la Pagaie Verte, sous la responsabilité d'un adulte identifié par le président de la structure ;
- Assister un Cadre Certificateur Pagaies Couleurs dans la formation et l'organisation de certifications de Pagaies Couleurs conformément à la réglementation en vigueur ;

❖ **Après 18 ans,**

- Initier aux activités du Canoë-Kayak en autonomie de la Pagaie Blanche à la Pagaie Verte ;
- Certifier des Pagaies Blanches
- Assister un Cadre Certificateur Pagaies Couleurs dans la formation et l'organisation de sessions de certifications Pagaies Couleurs conformément à la réglementation en vigueur.

Pour construire les contenus de formation et les situations d'évaluation, le responsable en charge de la formation doit contextualiser chaque situation d'animation repérée dans la fiche descriptive d'activité.

Annexe III

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

UC 1 : EC de mobiliser les connaissances générales propres à la découverte de l'activité

EC de faire respecter les réglementations en vigueur

- EC de respecter et faire respecter la réglementation en vigueur
- EC d'organiser ses actions en respect du règlement intérieur de sa structure
- EC d'adapter ses actions aux règlements fédéraux

EC de décrire l'organisation du canoë kayak

- EC de présenter l'organisation sportive de sa région de pratique
- EC de présenter toutes les activités du Canoë-Kayak
- EC de présenter les origines et les grandes étapes d'évolution des activités

EC d'intégrer son action en relation avec le projet de la structure

- EC de suivre l'évolution des modes de pratique des adhérents de la structure
- EC d'appliquer les procédures administratives d'accueil des publics
- EC de participer à la vie associative de sa structure

UC 2 : EC d'animer une séance d'initiation au CK pour différents publics

EC de répondre aux différentes attentes des pratiquants

- EC de repérer les grandes caractéristiques des différents publics
- EC de s'adapter aux différents comportements des pratiquants

EC de préparer la logistique spécifique au projet de navigation

- EC de choisir le matériel en fonction du niveau des pratiquants
- EC de choisir son site de pratique
- EC d'aménager son site de navigation
- EC de vérifier le matériel de navigation

EC de définir une séance d'initiation dans les trois domaines (environnement, sécurité, technique)

- EC de définir les objectifs de sa séance
- EC d'écrire une fiche de séance
- EC de prévoir les différents temps de la séance
- EC de gérer l'animation de sa séance

EC de mettre en œuvre la progression pédagogique dans les trois domaines

- EC d'observer les fondamentaux
- EC d'évaluer la réalisation des fondamentaux
- EC d'optimiser les temps de navigation pour tous les élèves
- EC de réguler ses interventions pédagogiques

UC 3 : EC d'utiliser la méthode d'enseignement et les outils Pagaies Couleurs

EC d'expliquer la méthode Pagaies Couleurs

- EC de décrire les étapes de progressions d'un niveau Pagaies Couleurs à l'autre
- EC de présenter les modalités de certification

EC d'utiliser les outils du « pack moniteur » Pagaies Couleurs

- EC de mettre en œuvre une progression de la Pagaie Blanche à la Pagaie Verte

EC de renseigner les « outils du pratiquant »

- EC d'utiliser le passeport pour enregistrer les étapes de la progression du pratiquant
- EC d'utiliser l'auto évaluation du passeport pour individualiser les objectifs de séances

EC de certifier des Pagaies Blanches

- EC de préparer les tests nécessaires à la certification Pagaie Blanche
- EC de valider la bonne exécution des tests
- EC de certifier la pagaie Blanche

UC 4 : EC de garantir les conditions de sécurité dans le cadre de ses prérogatives d'exercice

EC d'assurer sa propre sécurité

- EC d'esquimauter en eau calme
- EC de dessaler et récupérer son propre matériel
- EC de nager avec aisance en milieu naturel
- EC de réembarquer en eau profonde

EC d'organiser la sécurité préventive des pratiquants

- EC de choisir le projet de navigation en fonction des conditions de navigation
- EC de choisir le projet de navigation en fonction des différents niveaux du public
- EC de choisir son matériel en fonction des conditions de navigation
- EC de connaître les mesures à prendre en cas d'accident
- EC de sécuriser son lieu de pratique

EC de mettre en œuvre la sécurité active des pratiquants

- EC de faire réembarquer une personne en eau profonde sans aide extérieure
- EC d'alerter efficacement les secours en cas de problème
- EC de coordonner les actions simultanées du groupe pour maintenir la sécurité collective
- EC d'organiser le remorquage d'un pratiquant en difficulté
- EC d'utiliser le matériel de sécurité spécifique du Canoë-Kayak (*utiliser la corde de sécu, faire des nœuds, utiliser le gilet harnais de sauvetage, le kit sécu kayak de mer etc .*)